

<https://spdc.circo.ac-lyon.fr/spip/spip.php?article263>



Prix « Non au harcèlement » 2023/2024 - 11ème édition du concours

- Sécurité - Intimidation scolaire / Harcèlement à l'école -

NON AU HARCÈLEMENT

ÉLÈVES, PARENTS, PROFESSIONNELS :
APPELEZ LE **3020** Service & appel
gratuits

du lundi au vendredi de 9h à 20h
samedi de 9h à 18h

WWW.NONAUHARCELEMENT.EDUCATION.GOUV.FR

Date de mise en ligne : jeudi 1er février 2024

Date de parution : 1er novembre 2023

Copyright © Circonscription de Saint Pierre de Chandieu - Tous droits

réservés

Le prix "Non au harcèlement" organisé par le ministère chargé de l'éducation nationale avec le soutien de la mutuelle MAE, a pour objectif de donner la parole aux jeunes des écoles, collèges, lycées et structures péri et extrascolaires pour qu'ils s'expriment collectivement sur le harcèlement à travers la création d'une affiche ou d'une vidéo, qui servira de support de communication pour le projet qu'ils souhaitent mener dans leur établissement.

Les élèves peuvent choisir entre deux supports :

- une affiche : elle doit comporter obligatoirement un élément de texte, de type slogan et être lisible à une distance de 2 à 3 mètres ;
- une vidéo d'une durée maximale de 2 minutes.

La date limite d'envoi des productions est le vendredi 9 février 2024.

En cette année où le sport est mis à l'honneur à l'occasion des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024, une mention "valeurs du sport" récompensera une affiche ou une vidéo traitant de la prévention du harcèlement à travers l'éducation physique et sportive.

Le prix "Non au harcèlement" a pour objectifs de :

- favoriser le bien-être des élèves à l'école ;
- sensibiliser les élèves et les personnels au harcèlement à l'école ;
- donner la parole aux élèves en les rendant acteurs de la prévention ;
- inciter à la mise en place de projets pérennes dans les écoles, établissements et structures concernées.

Comme pour la journée nationale Non au harcèlement, le prix permet aux équipes de sensibiliser les élèves au phénomène du harcèlement dans le cadre des séquences pédagogiques et/ou du projet d'école ou d'établissement.

Un jury académique sélectionne le meilleur projet de chaque tranche d'âge, chaque catégorie pour le jury national.

Les prix nationaux seront remis par le ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse ainsi que par le président de la MAE à l'occasion d'une cérémonie officielle.

Toutes les productions lauréates du prix national seront valorisées sur le site nonauharcelement.education.gouv.fr et sur la plateforme numérique pHARe. Elles pourront ainsi être utilisées dans le cadre des formations de sensibilisation au harcèlement au milieu scolaire.

Pour retrouver les informations relatives au calendrier, aux formulaires de participation et au règlement du concours :

<https://eduscol.education.fr/3544/prix-non-au-harcelement>.

Académie de Lyon : [nah-concours chez ac-lyon.fr](https://nah-concours.ac-lyon.fr)

Suivez le lien

Circulaire du prix Non au harcèlement 2023-2024

<https://www.education.gouv.fr/prix-non-au-harcelement-12137>